

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – LACROIX Jean-Sébastien – BOUTERAON Elisabeth - GRENIER Sandrine – BENOIT-GUYOD Sébastien – GALLOIS Delphine – BOURLAND Frédéric – CRETIN Claire - JEANNEROD Françoise – GENRE Annie – DESPREZ Alain – LACROIX Jacqueline - CAILLAT Marie-Carmen – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absent : Fabien CHAVIN-GAZALIER (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX)

Secrétaire de séance : MATHEZ Christophe

Le 14 décembre 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2015

3 – Finances :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000 €
- Décision modificative n°3 du budget principal de la Commune
- Convention avec l'Association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté pour la diffusion de spectacles

4 – Mutualisation des services techniques avec la caserne des pompiers : signature du marché de maîtrise d'œuvre

5 – Marché public à bons de commandes de fournitures alimentaires pour le restaurant scolaire

6 – Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

7 – Signature de l'Accord National Centre de Santé

8 – Conventions de déneigement 2015-2016

9 – Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (S.M.A.A.H.J.)

10 – Approbation du règlement intérieur de la médiathèque municipale

11 – Modification des statuts de la Communauté de communes de la Station des Rousses pour inscription de la compétence « tir sportif »

12 – Liste des marchés signés par M. le Maire

13 - Questions et informations diverses

- Résultat de l'opération Brioches
- Banque alimentaire
- Recensement 2016
- Cérémonie des vœux du Maire 2016

M. le Maire propose de retirer la question n° 4 de l'ordre du jour : Mutualisation des services techniques avec la caserne des pompiers : signature du marché de maîtrise d'œuvre. La commune a l'opportunité d'intégrer son service technique à la future caserne des pompiers, mais compte tenu des règles de marché public, la commune ne peut pas signer directement le marché avec la maîtrise d'œuvre retenue sans mise en concurrence. Le secrétariat de mairie travaille avec les services du SDIS pour trouver le meilleur montage juridique et financier afin de voir aboutir ce projet. Une subvention DETR peut être obtenue si la commune est maître d'ouvrage de l'opération, mais pas le SDIS.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Christophe MATHEZ secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2015

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 2 novembre 2015. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

3 – Finances :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000 €

La ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € arrive à échéance le 9 janvier 2016 et il convient de la renouveler.

Arrivée de Jean-Sébastien LACROIX

Ainsi, par courrier du 5 novembre 2015, 3 établissements bancaires ont été consultés : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Suite à l'analyse des offres dont le rapport a été transmis au conseil municipal par courriel le 4/12/2015, c'est la Caisse d'Épargne qui est la mieux disante :

- Taux : T4M
- Marge : 1.10%
- Calcul des intérêts : exact/360
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Commission d'engagement : 0.10 %
- Commission de non utilisation : 0.1000% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Lors de sa séance du 3/12/2015, la commission des finances a émis un avis favorable à la proposition de la Caisse d'Épargne. M. le Maire rappelle que la 2^{ème} ligne de trésorerie de 800 000 € ne sera pas renouvelée ; la commune devra certainement recourir à l'emprunt pour financer ses investissements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie et autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 800 000 € pour une durée de 1 an avec la Caisse d'Épargne.

- Décision modificative n°3 du budget principal de la Commune

M. le Maire propose, pour ajuster les crédits du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – de modifier les crédits comme suit :

Chapitre /opération	Article	Libellé	Montant
012	64111	Rémunération principale	+ 30 000.00
012	6413	Personnel non titulaire	+ 30 000.00
012	6453	Cotisation aux caisses de retraites	+ 10 000.00
012	6454	Cotisation aux ASSEDIC	+ 10 000.00
023		Virement à la section d'investissement	- 80 000.00

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			0.00
021		Virement de la section de fonctionnement	- 80 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			- 80 000.00
222 – Divers matériels et outillages	21571	Matériel roulant	- 80 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			- 80 000.00

Christophe MATHEZ précise que ces augmentations de crédit de charges de personnel sont dues à des évolutions de rémunération, des charges qui augmentent. Les charges salariales représentent un montant d'environ 1 800 000 € par an.

La présente décision modificative n° 3 du budget principal 2015 est adoptée à l'unanimité.

- Convention avec l'Association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté pour la diffusion de spectacles

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté ayant pour objet d'organiser et gérer une programmation d'actions culturelles auprès des enfants scolarisés aux Rousses des classes élémentaires et maternelles.

Pour l'année civile 2016, Côté Cour proposera au moins un spectacle adapté à différents niveaux scolaires, pour un total de 230 places.

Le montant de l'aide financière accordée par la Commune des Rousses est de 9 € par place de spectacle mise à disposition, soit un total de 2070 €.

Les tarifs d'entrée au spectacle en séance scolaire sont fixés à 3.80 € par enfant pour les élèves dont les classes sont affiliées à la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté et 4.80 € par enfant pour les classes non affiliées (gratuité pour les accompagnateurs).

Cette convention est applicable pour la saison 2015/2016, soit de septembre 2015 à juin 2016. Elle peut être stoppée sur dénonciation écrite de l'une ou l'autre partie avant le 1^{er} mars 2016.

M. le Maire félicite l'Association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté pour la qualité des spectacles dont bénéficient les élèves des écoles. Il informe le conseil municipal que chaque année, la commune offre une séance de cinéma aux enfants scolarisés en guise de cadeau de Noël.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

4 – Marché public à bons de commandes de fournitures alimentaires pour le restaurant scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 novembre 2015 concernant le marché public à bons de commandes de fournitures alimentaires pour le restaurant scolaire.

Ce marché est divisé en 6 lots :

- lot n°1 – Viandes fraîches
- lot n°2 – Charcuterie
- lot n°3 – Fruits et légumes frais
- lot n°4 – Fromages, produits laitiers et ovo-produits
- lot n°5 – Epicerie, pâtisserie
- lot n°6 – Produits surgelés

La durée totale maximale du marché est de 3 ans et la date de début des prestations est fixée au 1^{er} janvier 2016.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - VIANDES FRAICHES	8 500.00 € HT	13 000.00 € HT
Lot 2 - CHARCUTERIE	1 000.00 € HT	1 700.00 € HT
Lot 3 - FRUITS ET LEGUMES FRAIS	7 000.00 € HT	8 500.00 € HT
Lot 4 - FROMAGES, PRODUITS LAITIERS ET OVO PRODUITS	7 000.00 € HT	12 000.00 € HT
Lot 5 - EPICERIE PATISSERIE	7 500.00 € HT	13 000.00 € HT
Lot 6 - PRODUITS SURGELES	10 000.00 € HT	16 000.00 € HT

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

- 1 – Prix des prestations (pondération 40) **selon la base d'un bordereau de prix unitaires**
- 2 – Qualité (pondération 40)
- 3 – Délai de livraison ou d'exécution (pondération 20)

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 30 novembre 2015 à 12h.

La commune a reçu les offres des sociétés suivantes :

- PRO A PRO DISTRIBUTION NORD SAS 39100 DOLE : offres pour les lots 4 et 5
- BRAKE FRANCE SERVICES SAS 74371 PRINGY CEDEX : offres pour les lots 2, 4 et 6
- TRANSGOURMET 94460 VALENTON : offres pour les lots 4, 5 et 6
- POMONA EPISAVEUR EST BOURGOGNE : offre pour le lot 5
- DAVIGEL SAS 69969 CORBAS CEDEX : offre pour le lot 6
- PASSION FROID groupe POMONA 21806 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR : offres pour les lots 2, 4 et 6

Au vu de la sélection et du classement des offres, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés à bons de commande avec les candidats suivants :

LOT n° 2 : CHARCUTERIE

Identité du candidat retenu : **BRAKE France**

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir HT : 1 858.92 € soit TTC : 1 961.16 €, cette offre ayant obtenu la meilleure note globale de 95/100.

LOT N° 4 : FROMAGES, PRODUITS LAITIERS, OVO PRODUITS

Identité du candidat retenu : **BRAKE France**

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir HT : 6 636.42 € TTC : 7 001.42 €, cette offre ayant obtenu la meilleure note globale de 91.02/100.

LOT N° 5 : EPICERIE PATISSERIE

Identité du candidat retenu : **PRO A PRO**

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir HT : 6 213.06 € TTC : 6 568.41 €, cette offre ayant obtenu la meilleure note globale de 93.81/100

LOT N° 6 : PRODUITS SURGELES

Identité du candidat retenu : **BRAKE France**

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir HT : 8 423.89 € TTC : 8 887.20 €, cette offre ayant reçu la meilleure note globale de 93.90/100

M. le Maire informe le conseil municipal que les lots 1 viandes fraîches et 3 fruits et légumes frais sont déclarés infructueux car il n'a reçu aucune offre. Il propose en conséquence au conseil municipal d'engager une consultation auprès de fournisseurs et de l'autoriser à signer les marchés à intervenir en raison du délai très court (1^{er} janvier 2016).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les marchés à bons de commande avec les entreprises BRAKE et PRO A PRO et autorise M. le Maire à consulter et à signer les marchés pour les deux lots déclarés infructueux, en appliquant les mêmes critères d'attribution.

Le conseil municipal indique qu'il souhaite progresser en termes de circuits courts et d'alimentation BIO, particulièrement pour la viande.

5 – Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Par délibération du 28 mai 2015, le conseil municipal a adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz et a autorisé le représentant du coordonnateur (SIDEK) à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune des Rousses.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, le SIDEK a procédé à la consultation pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel. Cette consultation a été particulièrement fructueuse et va permettre de garantir les prix de fourniture d'énergies jusqu'au 31 décembre 2017, fin de l'accord cadre.

Les résultats sont :

- **EDF retenu pour le lot 1** : Fourniture d'électricité pour les Points De Livraison (PDL) raccordés en HTA et en BT > 36kva et qui sont associés à un Contrat Unique, type C2, C3 et C4.
- **GDF Suez retenu pour le lot 2** : Fourniture d'électricité pour les PDL raccordés en BT ≤ 36kVA à usage tertiaire et qui sont associés à un Contrat Unique, type C5.
- **EDF retenu pour le lot 3** : Fourniture d'électricité pour les PDL raccordés en BT ≤ 36kVA pour l'éclairage public et qui sont associés à un Contrat Unique, type C5 EP.
- **ENI retenu pour le lot 4** : Fourniture de gaz naturel.

Une option de souscription à un contrat « énergie verte » est proposée au tarif de :

- 0.25€/MWh par EDF pour les lots 1 et 3
- 0.23€/MWh par GDF Suez pour le lot 2

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité les termes de la délibération suivante :

Article 1 : Groupement de commandes :

- Autorise à l'unanimité l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement, annexé à la présente délibération,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Article 2 : Choix du fournisseur pour chacun des Points De Livraison (PDL) de la collectivité :

La collectivité retient **EDF** au prix de **43,97 €HTT/MWh** pour la fourniture, pour les **contrats d'électricité de type C3** suivants :

N° PDL	Dénomination	Option énergie verte :
30000650444692	ECOLE MATERNELLE OMNIBUS	OUI

La collectivité retient **EDF** au prix de **42,93 €HTT/MWh** pour la fourniture, pour les **contrats d'électricité de type C4** suivants :

N° PDL	Dénomination	Option énergie verte :
30000654064388	MAIRIE	OUI

La collectivité retient **GDF Suez** au prix de **47,48 €HTT/MWh** pour la fourniture, pour les **contrats**

d'électricité de type C5 suivants :

N° PDL	Dénomination	Option énergie verte :
06519536866577	CHALET PLACE DE L'OMNIBUS	OUI
06581041916768	CLOCHER RUE DE L'EGLISE	OUI
06519681584333	STADE PLACE DE L'OMNIBUS	OUI
06556150483347	GARDERIE	OUI
06505209803307	SALLE DES FETES LA DOYE	OUI
06504920367770	ECOLE DE LA DOYE	OUI
06556874072308	BORNE CAMPING CAR	OUI
06580752481150	SALLE DE REUNION RUE PASTEUR	OUI
06526627998732	MAIRIE TOILETTES PUBLIQUES	OUI
06581620787966	FONTAINE RUE PASTEUR	OUI
06555282176598	COMMUNS 216 RUE PASTEUR	OUI
06526338638411	BATIMENT COMMUNAL 165 RUE DES ECOLES	OUI
06519826302110	COMMUNS ECOLE	OUI
06581765505729	CABINET KINESITHERAPEUTE	OUI
06581476070137	RESIDENCE G. LOYE	OUI
06581331352392	SALLE D'EXPOSITION G. LOYE	OUI
06543125846353	CENTRE DE SOINS	OUI
06505788661214	COMMUNS 70 RUE DE LA REDOUTE	OUI
06547467373100	COMMUNS 703 RUE DE LA FRONTIERE	OUI
06561360255299	ZA DU BOIS DE L'OURS	OUI
06543270564110	MEDECINE 164 RUE PASTEUR	OUI
06543415281963	PARKING 164 RUE PASTEUR	OUI
06594211272634	GYMNASE MONTEE DU ROCHAT	OUI

La collectivité retient **EDF** au prix de **42,07 €HTT/MWh** pour la fourniture, pour les **contrats d'électricité de type C5 EP** suivants :

N° PDL	Dénomination	Option énergie verte :
06581910223509	EP Rue de la Redoute - Mairie	OUI
06519392148729	EP Chemin des Berthets	OUI
06547612090976	EP Chemin du Cresson	OUI
06582199659187	EP Chemin du Grand Cher	OUI
06525759767280	EP Chemin du Platelet	OUI
06533285083998	EP Chemin du Stade (rue du Tennis)	OUI
06594066554854	EP Impasse des Ecureuils	OUI
06547322655366	EP La Cure	OUI

06547177937586	EP La Cure - Le Bert	OUI
06594211209963	EP Le Brioland	OUI
06505499238977	EP Montée des Charnières	OUI
06546454348510	EP Montée du Noirmont	OUI
06517655535170	EP Montée du Rochat	OUI
06525904485060	EP Route Blanche - Faubourg	OUI
06526772791878	EP Route de Trélarce - Le Risoux	OUI
06517800252936	EP Route des Rousses d'Amont	OUI
06526628074046	EP Route des Rousses en Bas	OUI
06533574519507	EP Route du Bief de la Chaille - Les Scies	OUI
06526193920670	EP Route du Bief de la Chaille - Le Pan	OUI
06533719237375	EP Route du Bief de la Chaille	OUI
06517366099548	EP Route du Chazar	OUI
06594355990469	EP Route du Lac	OUI
06518089688504	EP Route du Lac	OUI
06539797306467	EP Route du Lac - Le Vivier	OUI
06517944970760	EP Route du Noirmont	OUI
06518957995335	EP Route Internationale - La Bourbe	OUI
06533429801767	EP Route Internationale - Le Cernillet	OUI
06519102713159	EP Route Internationale - Le Gravier	OUI
06532850930547	EP Route Internationale - Landecole	OUI
06547033219751	EP Route Internationale - Les Landes	OUI
06546743784124	EP Route Internationale - Les Plans	OUI
06519247430989	EP Route Internationale - Poste Grandeur	OUI
06555861047717	EP Route Royale	OUI
06556295201189	EP Route Royale - Le Roymont	OUI
06505643956737	EP Rue de la Fougereuse - La Doye	OUI
06582054941359	EP Rue de la Redoute - Les Campennes	OUI
06526917509638	EP Rue des Adraits	OUI
06520115737726	EP Rue des Entrepreneurs	OUI
06556439918917	EP Rue des Marguerites	OUI
06520260463704	EP Rue des Mésanges	OUI
06581331317188	EP Rue du Bois de l'Ours	OUI
06520115745938	EP Rue du Clos Capperony	OUI
06555426894349	EP Rue du Couvent	OUI
06594500708240	EP Rue du Grépillon	OUI
06580897198964	EP Rue du Préchavin	OUI
06546309630770	EP Rue Marc Benoit Lizon	OUI

06519971019945	EP Rue Porte de France - La Frenaie	OUI
06533140366170	EP Sous les Barres	OUI
06533863955111	EP Route de Prémanon - La Cassine	OUI
06505354521163	EP Route de Prémanon	OUI
06532995648375	EP Rue des Crêtets	OUI
06532706212798	EP Le Sagy	OUI

La collectivité s'engage à régler à réception d'un titre unique émis par le SIDEC :

- la somme de 480 € TTC, correspondant aux frais de coordination du groupement de commandes (article 8 de l'acte constitutif),
- la somme de 130,40 € TTC, correspondant à l'optimisation des contrats (article 9 de l'acte constitutif),

Christophe MATHEZ n'est pas convaincu que ce soit à la collectivité de payer l'énergie verte alors que cela incombe au fournisseur ainsi que le coût du transport de l'énergie en supplément. Jean-Sébastien LACROIX précise que la SOGESTAR est passée à l'énergie verte depuis le 1^{er} octobre 2015.

Annie GENRE pense que cela est intéressant surtout avec la COP21 qui vient d'avoir lieu.

Le conseil municipal décide :

1 - accord unanime sur le contrat de base

2 - avis favorable pour l'option « énergies vertes » par 20 voix pour et 3 voix contre (Annie BERTHET, Christophe MATHEZ et Gilles BOURQUI : ils n'approuvent pas cette option mais ils ne sont pas contre les énergies vertes).

3 - accord unanime pour frais de coordination et d'optimisation des contrats.

6 – Signature de l'Accord National Centre de Santé

Un nouvel accord national, signé le 8 juillet 2015, avec l'ensemble des organisations représentatives des centres de santé et l'Assurance Maladie, publié au journal officiel du 30 septembre 2015, est entré en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015. Il modernise les relations conventionnelles et diversifie les modes de rémunérations des centres de santé.

Annie BERTHET précise que cet accord permet également de favoriser l'accueil des stagiaires.

Afin d'adhérer à ce nouvel accord, la commune doit adresser à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de rattachement de notre centre de santé le bulletin d'adhésion avant le 31 décembre 2015.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

7 – Conventions de déneigement 2015-2016

M. le Maire rappelle qu'une commune peut, au titre de l'article L 2331-2 du CGCT relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus, même sans qu'un texte de loi ou un règlement l'ait prévu.

Dans ce cadre, la commune des Rousses peut proposer pour la saison hivernale 2015/2016 la signature de conventions de déneigement de certains chemins de desserte avec des propriétaires, copropriétaires ou sociétés de la commune qui le demandent. Il est rappelé que le déneigement des particuliers reste facultatif pour la commune et qu'il n'est réalisé que dans la mesure où l'importance des chutes de neige permet aux chasse-neige communaux d'assurer en premier lieu le dégagement et donc la circulation sur les voies publiques.

Gilles BOURQUI énumère la liste des conventions à signer :

- Mme CAVROY
- Centre de vacances de Chagny
- Commune de Prémanon
- Copropriété La Sapinière
- Golf du Rochat
- Maison médicale
- Copropriétaires de la Montée Félix Péclet
- Gabriel PAGET-GOY
- CAR EL MA
- SOGESTAR
- Thierry GINDRE
- M. SEPTIER

Les tarifs 2016 sont les suivants :

Prestations	Tarifs 2016
MB TRAC	121.50 €/H
UNIMOG ou MB TRAC (avec débroussailleuse, balai ou turbo neige) :	161.50 €/H
Tracto-pelle et chargeur :	143.00 €/H
Camion 4 x 4 :	5.50 €/km
Camion 4 x 4 :	94.00 €/H
Chauffeur tous engins : heure normale	23.00 €/H
Chauffeur tous engins : heure de nuit ou dimanche et jours fériés	72.50 €/H
Etrave	134.50 €/H
Turbine latérale	178.50 €/H
Unimog 1650 + Turbo-fraise	260.50 €/H
Passage de la saleuse	155.00 €/H
Camion benne 3T5	3.00 €/km
Véhicules légers Master - MOVANO	12.00 €/H
Véhicules légers Master - MOVANO	3.00 €/km

M. le Maire rappelle que la commune ne cherche pas à prendre des marchés à des privés, ce serait plutôt l'inverse car on a essayé d'externaliser une partie du déneigement mais aucune offre n'a été reçue.

Alain DESPREZ ne participe pas au vote car il est concerné par la montée Félix Péclet.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (22 voix) M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires privés.

8 – Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (S.M.A.A.H.J)

Suite à une réunion de travail de la commission aux affaires sociales avec les membres du CCAS et les représentants du SMAAHJ le 14 octobre 2015, M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au SMAAHJ pour une cotisation de 9 700 €/an.

L'objectif est la reprise du Foyer Logement pour Personnes Agées par le SMAAHJ, composé de 27 communes et une communauté de communes. Il s'agit de travailler à une autre forme d'hébergement sur un autre mode de fonctionnement. Une réflexion sera également engagée sur la création d'un cantou.

Le conseil d'administration du CCAS a délibéré le 2 novembre 2015 à l'unanimité pour la reprise du Foyer Logement par le SMAAHJ et la perspective de construction d'un cantou sur le territoire communal. Il a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune des Rousses.

Christophe MATHEZ rappelle que l'idée de départ était de créer un étage médicalisé et aménager le grenier du Foyer Logement, mais cela n'est pas envisageable pour le SMAAHJ car toutes leurs structures sont de plain pied pour une question d'organisation. Une réflexion a été lancée pour construire un cantou.

Christophe MATHEZ pense que les loyers risquent d'augmenter. Le Foyer-Logement a un fonctionnement qui a trouvé ses limites : par exemple, les services techniques de la commune ne devraient pas intervenir ou la commune devrait refacturer les travaux au C.C.A.S.

M. le Maire ajoute que le SMAAHJ a fait ses preuves depuis de nombreuses années et on peut lui faire confiance. La commune reste propriétaire du bâtiment.

Annie BERTHET indique que 2 élus feront partie de la commission pour l'attribution des logements. Les personnes du foyer touchent l'APL. Le loyer annuel versé à la commune est de 60 979 € et le CCAS touche 9000 € charges comprises.

Annie BERTHET demande si cette adhésion est considérée comme un transfert de compétence au SMAAHJ. M. le Maire répond qu'en effet la commune transférera la compétence gestion du FPA mais participe tout de même au choix des pensionnaires lors de l'admission. Jacqueline LACROIX demande si cette adhésion est révocable. M. le Maire répond que cela est possible, mais pas facile.

Le conseil municipal décide par 22 voix pour et 2 absents (Jacqueline Lacroix et Annie GENRE) l'adhésion au SMAAHJ.

9– Approbation du règlement intérieur de la médiathèque municipale

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement proposé.

10 – Modification des statuts de la Communauté de communes de la Station des Rousses pour inscription de la compétence « tir sportif »

Par délibération n°2015/070 en date du 16 septembre 2015, le conseil de communauté a modifié les statuts de la Communauté de communes afin d'y inscrire la compétence « tir sportif » dans le cadre des compétences facultatives mentionnées à l'article 2 alinéa 3 des statuts.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur la modification envisagée.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande ce que devient la salle de tir du gymnase. Ainsi, en cas de réalisation de travaux dans la salle communale, est-il possible d'obtenir une subvention de la C.C.S.R. M. le Maire répond qu'en effet ce sera à la communauté de communes de payer ces travaux.

Christophe MATHEZ demande si c'est le début du transfert de toutes les compétences sportives à la communauté de communes de la Station des Rousses.

M. le Maire ne répondrait pas non à la question, mais cela implique de prendre aussi tous les équipements sportifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de commune afin d'y inscrire la compétence « tir sportif » dans le cadre des compétences facultatives.

11 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés signés par le Maire et n'émet aucune remarque. M. le Maire rappelle que cette liste est disponible en mairie.

12 – Questions et informations diverses

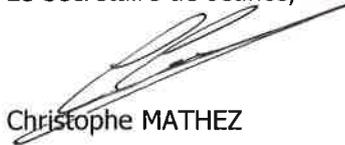
- Résultat de l'Opération Brioches : 632 brioches vendues pour 3 163 €. M. le Maire remercie les bénévoles qui s'investissent dans cette action. Annie BERTHET remercie Mme Francine JEANNIN du secrétariat de mairie et indique que c'est la commission aux affaires sociales qui reprend sa gestion ainsi que la banque alimentaire.

- Banque alimentaire : 3,236 T de produits ont été collectées en 2015, soit une progression par rapport à 2014 (3,149 T). M. le Maire remercie également les bénévoles et Mme JEANNIN pour leur implication dans cette action de générosité.
- Le recensement de la population va se dérouler aux Rousses du 21 janvier au 20 février 2016. M. le Maire rappelle que les informations recueillies pendant le recensement sont confidentielles.
- Cérémonie des vœux du Maire : elle aura lieu le mardi 5 janvier 2016 à 18h 00 à l'Omnibus
- L'Arbre de Noël du personnel communal aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 à 18h45. M. le Maire invite les élus qui le peuvent à venir nombreux. Leur présence sera appréciée du personnel.
- Salle Gérard Loye : Véronique GANGNERY indique que personne ne peut exposer en dehors des vacances scolaires car une association utilise la salle. M. le Maire répond qu'il n'a jamais été saisi d'une telle demande d'exposition. Annie GENRE ajoute que la salle Gérard Loye est gérée par l'Association Culturelle Rousselande représentée par Mme DAUTRIAT qui y consacre beaucoup de temps. Il convient de limiter les expositions pour que cette salle reste dans son état. Véronique GANGNERY indique que Mme DAUTRIAT déplore que cette salle ne soit pas utilisée en dehors des vacances scolaires. Annie GENRE précise que c'est le club de peinture 3 couleurs qui occupe cette salle un soir par semaine. Véronique GANGNERY répond qu'il n'est pas gênant que les deux activités aient lieu en même temps dans la mesure où le club n'utilise pas les murs.
- Animations de la commune pendant les vacances de Noël :
 - le 24 décembre à 17h : animation devant la mairie avec le Père Noël
 - installation par la SOGESTAR du Jardin de Rouxy et de la patinoire au centre sportif et de nombreuses animations sur la station
 - spectacle de magie à La Doye salle des fêtes le 23/12 à 15h
- Conseil Municipal des Jeunes :
 - réunion du C.M.J. jeudi 17/12 à 18h
 - Boum de Noël organisée à l'Omnibus pour les 4 à 12 ans le 19/12
- Inauguration des aménagements de la Combe du Vert et de la Loge à Ponnard le 9 janvier 2016

Delphine GALLOIS distribue aux conseillers municipaux le dernier numéro du bulletin municipal et l'agenda 2016. Le conseil félicite la commission communication.

M. le Maire souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 20h28
Le Secrétaire de séance,


Christophe MATHEZ

Le Maire,

Bernard MAMET



